



VDK BANK

LE COMPTE 'ÉPARGNEPLUS'

DÉCLARATION DE CERTIFICATION 2023



Forum Ethibel est une association belge qui promeut activement la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et l'investissement socialement responsable (ISR) afin d'accélérer la transition vers une société plus durable. Dans ce contexte, Forum Ethibel développe des produits et services **qui encouragent un comportement transparent et durable sur les marchés financiers.**

Une **certification Forum Ethibel** garantit que le client respecte les règles qu'il s'est lui-même imposées et permet de le communiquer aux différentes parties prenantes.

La présente certification de Forum Ethibel vérifie que la vision et les valeurs de la banque vdk répondent aux exigences de qualité souhaitées. Pour que les entreprises et les institutions financières aient un impact positif sur leur environnement et la société.

*A toutes les personnes impliquées dans le Compte ÉpargnePlus,
Au public,*

Forum Ethibel asbl a été désigné par la **banque vdk S.A.** pour certifier de manière indépendante le réinvestissement socio-éthique de l'ensemble du portefeuille du Compte ÉpargnePlus.

La **banque vdk S.A. ("vdk")** est une banque belge dont les principales activités sont les prêts et les services d'investissement. Depuis sa création en 1926, la banque s'est concentrée sur une activité bancaire éthique et durable.

Description du compte

Le Compte ÉpargnePlus prévoit le **réinvestissement intégral du dépôt d'épargne de manière transparente et socialement éthique.** Le dépôt d'épargne intégral est calculé sur la base des volumes d'épargne à la fin de chaque mois et est réinvesti au moyen de prêts ou d'investissements (obligations ou participations). Les critères ont été révisés en 2022 et sont divisés en trois sections :

(1) *Organisations, entreprises et projets qui contribuent au **progrès social** en renforçant ou en défendant les droits de l'homme et du travail, en fournissant des services sociaux, en œuvrant pour l'inclusion sociale et en œuvrant en faveur de la justice internationale.*

Il s'agit en particulier de :

a. *Droits de l'homme et droits du travail :*

- i. *Organisations de défense des droits de l'homme*
- ii. *Mouvements de paix*
- iii. *Syndicats*

b. *Les services sociaux :*

- i. *Logement social et logement abordable*
- ii. *Éducation (institutions et initiatives reconnues)*
- iii. *Soins de santé (hôpitaux, soins aux personnes âgées ou handicapées, mutuelles de santé)*
- iv. *Organismes de protection sociale*

c. *L'inclusion sociale :*

- i. *Économie sociale (y compris les centres de recyclage, les ateliers protégés, les entreprises d'insertion et les ateliers de couture)*

- ii. *Mouvements pour une société démocratique et inclusive*
- d. *Justice internationale :*
 - i. *Microfinance*
 - ii. *Coopération au développement*
 - iii. *Commerce mondial équitable*

(2) *Organisations, entreprises et projets qui contribuent à un meilleur environnement, en rendant l'économie plus durable, en rendant le parc immobilier plus écologique.*

Plus précisément, il s'agit de :

- a. *Rendre l'économie plus durable :*
 - i. *Les énergies renouvelables*
 - ii. *L'économie circulaire*
 - iii. *Technologie respectueuse de l'environnement*
 - iv. *Alimentation biologique*
- b. *Le verdissement du parc immobilier résidentiel*
 - i. *Prêts pour la construction, la transformation ou l'achat de logements privés avec un certificat EPC A+, A ou B ou en vue d'obtenir un certificat EPC A+, A ou B.*
- c. *Renforcer la nature :*
 - i. *Conservation de la nature*
 - ii. *Mouvements environnementaux*

(3) **Entreprises durables** (Catégorie résiduelle) : *Vdk privilégie la réinvestissement dans des investissements et des crédits appartenant aux catégories 1 et 2. Si nécessaire, des investissements peuvent être réalisés dans des entreprises durables qui répondent au [code vdk](#) de la banque durable et éthique; catégorie 3. Le code vdk est au moins aussi strict que les critères du label belge Towards Sustainability. Le pourcentage du montant total des dépôts pouvant être investi de cette manière est limité à 50%. Cela encourage vdk à rechercher activement des investissements et des crédits correspondant aux catégories 1 et 2.*

Le compte ÉpargnePlus s'inscrit dans le cadre de l'engagement social de **vdk**. En effet, en plus des critères de réinvestissement positifs ci-dessus, la banque applique des critères d'exclusion pour tous les réinvestissements. Ceux-ci sont décrits dans le [code vdk](#).

Processus de réinvestissement

Le dépôt d'épargne moyen est réinvesti sous forme de prêts et de parts dans des organisations/projets actifs dans les trois différentes composantes. L'allocation se fait sur la base de ces catégories et des critères d'exclusion appliqués par la banque. Celle-ci tient compte à la fois de l'objet du crédit et de l'organisation dans son ensemble. Lors d'un accord de crédit, le prêteur examine si le crédit est éligible au réinvestissement des fonds sur le Compte ÉpargnePlus. Pour les crédits importants, vdk a l'habitude de se rendre physiquement sur place afin de mieux connaître le projet ou l'organisation.

Durée des prêts

Les crédits du Compte ÉpargnePlus ont une durée maximale de 20 ans. Toutefois, il existe des exceptions où cette durée peut être prolongée. C'est le cas, par exemple, pour les organisations qui fournissent des logements inclusifs, où l'extension de la durée permet de réduire le loyer des logements et d'atteindre les personnes en situation précaire (par exemple, les réfugiés).

Analyse quantitative

Cet examen a été effectué en pleine conformité avec les termes de l'accord. Durant la réalisation de l'audit, Forum Ethibel a bénéficié du soutien des services de vdk. Toutes les informations supplémentaires demandées ont été obtenues.

La présente déclaration de certification couvre l'ensemble de l'exercice 2023. A la fin de l'année 2023, il y avait un total de **55 177** comptes ÉpargnePlus et un dépôt de **791 559 990,91 €**. À la fin de l'année 2022, ces comptes étaient au nombre de 42.443.

Le dépôt mensuel moyen était de **759 948 340,1 €** en 2023. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2022 où le dépôt moyenne était de 761 262 562,62 €. Vdk attribue cela à l'évolution du contexte des taux d'intérêt et au bon d'État lancée par l'État belge en 2023. D'autre part, le nombre de comptes n'a cessé d'augmenter en 2023, ce qui s'explique en partie par la collaboration avec NewB et de la reprise de ses clients par la banque vdk.

Les réinvestissements sont répartis comme suit :

Catégorie 1 : Progrès social	36.85%
Catégorie 2 : Meilleur environnement	63.15 %
Catégorie 3 : Entreprises durables (si nécessaire)	Non entamé

L'évolution:

C'est la deuxième année que les critères révisés sont appliqués. Cela permet à vdk de ne pas utiliser à nouveau la troisième catégorie 'entreprises durables'. En effet, la révision permet que l'intégralité du dépôt du Compte ÉpargnePlus soit utilisée pour les prêts et les investissements. En dehors du Compte ÉpargnePlus, vdk a tout de même investi en 2023 dans des entreprises durables conformes au code vdk.

Dans la première catégorie, la sous-catégorie 'services sociaux' est à nouveau la plus importante. Une part significative de ces crédits est destinée aux sociétés de crédit social belges. Dans la sous-catégorie 'justice internationale', il y a diverses positions de microfinancement. Depuis la collaboration avec NewB en 2023, vdk a également repris certains des crédits en cours auprès d'organisations sociales pertinentes pour la catégorie 1C.

La deuxième catégorie comprend notamment des crédits immobiliers utilisés pour des logements ayant (pour objectif d'obtenir) un score PEB de A. Pour la sous-catégorie 'Renforcer la nature', aucun crédit ni investissement n'a été éligible en 2023. Vdk continue de s'engager à accepter des crédits pertinents pour les différentes sous-catégories du Compte ÉpargnePlus.

Recommandations :

Lors de l'audit en 2023, la banque vdk a mentionné qu'elle cherche de bonnes façons de s'engager activement pour que ses investissements et obligations continuent de viser des pratiques durables. Entre-temps, vdk a mis en place une politique d'engagement actif axée sur le dialogue direct avec les entreprises, l'exercice des droits de vote et le rapport annuel d'engagement. Ceci est détaillé au paragraphe 5 du code vdk. Pour certaines positions d'investissement dans des organisations locales, la banque vdk exerce son droit de vote et, éventuellement, prend une position au conseil d'administration.

Un crédit mal classé a été repéré au cours de l'audit, à la suite de quoi Forum Ethibel a conseillé à vdk d'adopter une approche plus systématique de la classification. Vdk a accepté et sa mise en place sera vérifiée lors du prochain audit. Le crédit en question s'inscrit dans le thème général du Compte ÉpargnePlus.

Accord de partenariats

La banque vdk, en collaboration avec des organisations partenaires socialement engagées, offre un large soutien social. Chaque année, les partenaires reçoivent un don qui soutient leurs activités. En 2023, les organisations partenaires étaient les suivantes **Welzijnszorg vzw**, **Broederlijk Delen vzw** et **We Social Movements**. Le partenariat avec Streekmotor 23 a pris fin en 2023.

La banque vdk a indiqué que depuis la collaboration avec NewB en 2023, elle était ouverte à un nouveau partenaire wallon, apporté par NewB. Cela ne s'est pas produit jusqu'à présent. Les partenaires actuels sont, chacun à leur manière, impliqués dans des thèmes sociaux tels que la coopération au développement, la microfinance, l'économie sociale ou la lutte contre la pauvreté. En 2023, un don de 12.500 € a été transféré à chaque organisation dans le cadre de ÉpargnePlus. Dans le cadre de l'audit, ces transactions ont été examinées.



Conclusion

Après une analyse approfondie des processus et documents internes de vdk et d'un échantillonnage des crédits et des investissements, Forum Ethibel confirme que tous les engagements et conditions établis pour le Compte ÉpargnePlus ont été respectés en 2023. Le compte répond à la nature éthique et durable de vdk.

Questions?

Contact: info@ethibel.org
<https://www.forumethibel.org/nl>

Bruxelles, juin 26, 2024
Forum Ethibel vzw

Kenny Frederickx,
General Director

Sofie Versmissen,
Research Officer